

DEC142969INSU

Décision portant nomination de M. Christian ABONNEL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian ABONNEL, Ingénieur d'Études Météo-France est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi de l'instrumentation dans le domaine « Océan Atmosphère » et notamment à ce titre l'Audit lidar et ainsi que de la représentation de l'INSU lors des réunions techniques expérimentales avec METEO-FRANCE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian ABONNEL demeure affecté à l'unité mixte de recherche « GAME » (UMR3589), 73, Avenue de Paris, 94165 SAINT-MANDÉ Cedex.

Article 2

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 M. Christian ABONNEL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs